



## Collectes

- En partenariat avec le service des déchets de gestion de Colmar Agglo, **un tri des déchets papiers** est organisé tout au long de l'année scolaire, la benne bleue est située devant l'école, côté élémentaire.

- Au profit de la *Ligue contre le Cancer*, nous collectons les **cartouches d'encre d'imprimantes usagées**.

- Pour les *bouchons de l'espoir*, nous récoltons les **bouchons en plastique**. (ARAME)

- Pour les enfants malades (myopathie de Duchenne), nous récoltons les **gourdes de compotes vides** (association Théo2 avec l'entreprise Terracycle) et les **stylos billes usagés**.



## Représentation des parents d'élèves au conseil d'école

Vous êtes électeurs, mais vous pouvez aussi être candidat(e)s. Il y a trois réunions du Conseil d'Ecole par an. Chaque parent d'un enfant (la mère **et** le père), quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Pour établir la liste électorale, il est impératif de connaître les coordonnées des deux parents.

Les parents qui souhaitent être candidats sont invités à prendre contact avec la directrice d'école dès que possible et avant le **30 septembre**. Les élections se dérouleront **le vendredi 11 octobre 2019**.



## Activités pédagogiques complémentaires

Nous proposons les APC en petits groupes d'élèves avec un enseignant les lundis après la classe (certaines jeudis pour les CM1-CM2) de 16h à 17h. Cette activité est facultative et soumise à l'autorisation des parents. Un mot complémentaire vous sera donné pour les élèves concernés.



## Réunion de rentrée

A noter

La réunion de rentrée destinée à tous les parents de l'élémentaire vous permettra de prendre contact avec l'enseignant chargé de votre enfant et d'avoir des détails complémentaires sur l'organisation pédagogique de la classe. **Nous comptons sur votre présence.**

### Dates de la réunion:

CP-CE1 : vendredi 6 septembre à 18h

CE1-CE2: mardi 17 septembre à 18h

CE2-CM1: vendredi 13 septembre à 18h

CM1-CM2: mardi 10 septembre à 19h dans la classe

Nous vous remercions pour votre collaboration tout au long de l'année.



L'équipe enseignante

ECOLE PRIMAIRE Jean Scherer

59, rue du 1<sup>er</sup> bataillon de choc 68 320 JEBSHEIM

Tel : 03 89 71 67 88 / Courriel : [ce.0681218E@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0681218E@ac-strasbourg.fr)

INFORMATIONS DE RENTREE :

ELEMENTAIRE



Chers parents,

L'équipe pédagogique est heureuse de vous souhaiter une bonne année scolaire 2019 / 2020 à l'école primaire Jean Scherer de Jebsheim.

Voici quelques précisions utiles sur la vie et l'organisation de notre école.



## Organisation des classes et de l'équipe pédagogique

Classes	Enseignants
Petits - Moyens	MARSAT SCHAEFFER Katy Atsem : MARSCHALL Véronique
Grands	CHENAL Hélène et BUESSLER Marilyne Atsem : NUSSBAUMER Lydie
CP-CE1	UBEDA Muriel
CE1-CE2	BENSAOU Yasmina
CE2-CM1	BAUER-JAEGLI Myriam
CM1-CM2	DIRECTRICE : MOSER Céline Journée de décharge : JEUDI
Complément CM1-CM2	FLEITH Anne (le Jeudi)



## Horaires de l'école

8h00 - 11h30 et 13h30 - 16h00 lundi, mardi, jeudi, vendredi

Les élèves peuvent être accueillis 10 min avant l'heure des cours (7h50 et 13h20).

Merci de respecter ces horaires et de ne pas permettre à votre enfant de venir avant.



## Temps d'activités périscolaires

Pour tout renseignement et inscription, merci de contacter directement le périscolaire (03 89 58 40 26).

L'accueil du matin 7h30-7h50 est organisé par la commune et réalisé par les ATSEM.



## Le calendrier des vacances scolaires

A conserver



## Absences

En cas d'absence et de retard, les parents préviennent l'école rapidement par téléphone le jour même au plus tôt puis justifient dans le cahier de liaison (remplir le mot collé en fin de cahier).

Autorisation de sortie : pour pouvoir, à **titre exceptionnel** quitter l'école pendant les cours, l'enfant devra présenter un mot signé par ses parents qui le chercheront dans la classe.

Absence non médicale : il vous est demandé de rédiger une demande d'autorisation justificative d'absence par courrier à la directrice, transmission à l'Inspection pour toute absence sans raison médicale.



## Le cahier de liaison

C'est un moyen pratique de liaison école-famille qui reste toujours **dans le sac**. Consultez-le et **signez chaque information**. Utilisez-le pour correspondre avec l'école. Vous pouvez notamment y écrire les demandes de rendez-vous.



## Fiche de renseignements

A remplir

La fiche de renseignements distribuée est pré remplie avec les données de l'an passé prises en compte dans l'application informatique ONDE.

Merci de vérifier, barrer proprement en cas de modification et compléter les données manquantes soigneusement au stylo rouge. Une fiche explicative vous est remise. Ne pas oublier d'informer la directrice par écrit et sans délai en cas de modification éventuelle des renseignements.

Une deuxième fiche complète la première, elle est à remplir soigneusement et à retourner. Penser également à enregistrer dans vos répertoires le numéro de l'école en cas d'urgence !



## Communication informatique

Nous vous proposons de nous communiquer votre adresse-mail pour vous donner des renseignements de second ordre. Merci de vérifier la ligne « e-mail » sur la première page de la fiche de renseignements de votre enfant et de surligner celle à utiliser (sauf en cas de séparation).

L'école a son Blog : <http://www.ec-jepsheim.ac-strasbourg.fr/> **Abonnez-vous !**



## Religion

Une heure de religion est délivrée à votre enfant (statut spécifique d'Alsace-Moselle).

L'inscription ou la dispense au cours de religion est valable pour toute la durée de la scolarité à l'école élémentaire. Ainsi nous gardons les fiches déjà complétées l'an passé.



## Assurances

A fournir

Une attestation d'assurance **responsabilité civile et individuelle accident** est indispensable pour votre enfant. Elle devient obligatoire pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties scolaires). **Les parents vérifient que leur assurance personnelle garantit ces risques jusqu'à la fin de l'année scolaire, remettent une attestation de leur assureur à l'enseignante et signent la déclaration sur l'honneur dans la fiche de renseignements.**



## Accueil

L'entrée se fait uniquement par le portail côté élémentaire. La sortie se fait par le portail pour les CP-CE1 / CE2-CM1 et par la porte de service élémentaire pour les CE1-CE2 / CM1-CM2.

L'accueil du matin a lieu dans la cour à partir de 7h50 jusqu'à 8h00.

L'après-midi, par roulement, une classe reste dans la cour avec son enseignante, les autres élèves sont accueillis dans leurs salles par leurs enseignantes.



## Goûter

L'éducation nationale préconise de supprimer les goûters aux récréations. Seuls les goûters composés de fruits ou de légumes sont tolérés dans notre école. Les gâteaux d'anniversaire ne sont plus acceptés.



## Objets dangereux / perdus

Les parents veilleront à ce que leur enfant ne vienne pas à l'école avec des objets pouvant être dangereux pour lui-même ou pour ses camarades. Les objets précieux sont aussi à proscrire.

Chaque année, des vêtements sont oubliés à l'école par les élèves et non réclamés par les familles. Pour faciliter la recherche de leur propriétaire, il est fortement recommandé de **marquer les affaires au nom de l'enfant**.



## Livres perdus ou abîmés

En cas de perte et de dégradation des livres de bibliothèque et des manuels scolaires prêtés par l'école, ceux-ci devront être remboursés par les familles.

